

CAUE de l'Ariège

Un partenaire départemental de conseil et d'information, qui accompagne vos projets...

Numéro 1 - Avril 2014

Trait d'union

La lettre d'information du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège

2

Missions de conseil aux collectivités...

3

Concours des villes et villages fleuris...

4

Missions de conseil aux particuliers...

Édito

C'est avec grand plaisir que nous vous proposons aujourd'hui le premier numéro de « Trait d'Union », la lettre d'information semestrielle du CAUE de l'Ariège.

Cette première lettre poursuit un double objectif : présenter les dernières actions du CAUE à nos partenaires et informer l'ensemble des élus locaux, nouvellement élus ou dans la poursuite de leur mandat, sur les missions du CAUE en matière de conseil aux particuliers et d'accompagnement des projets des collectivités.



Fort de son équipe technique pluridisciplinaire (architectes, paysagiste, urbaniste, techniciens bâtiment), le CAUE délivre gratuitement des conseils extrêmement variés en matière de sites (bâtiments et espaces publics, hébergements touristiques, éléments de patrimoine, extensions urbaines, paysage), de problématiques (accessibilité, développement durable pour les plus récentes) et de public (collectivités, particuliers, professionnels, scolaires).

Le CAUE développe ainsi un véritable dispositif de soutien à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, au service du cadre de vie et du patrimoine.

Bernard Piquemal, président du CAUE

Le site internet du CAUE

espace de ressource et de renseignement.

Le site internet du CAUE propose trois entrées définies en fonction des profils : particuliers, collectivités et enseignants. Chacune d'elles présente des contenus adaptés aux principales demandes de ces publics : méthodologie et démarches pour celui qui veut construire, domaines d'intervention pour les collectivités et les enseignants.

Il agrège un certain nombre de ressources thématiques en matière de réalisations (projets), d'actions (déclinées sous forme d'actualité, de fiches synthétiques ou de dossiers regroupant différents renseignements) et de publications téléchargeables.

Inscrivez-vous à la newsletter du CAUE de l'Ariège sur :

www.caueariège.org



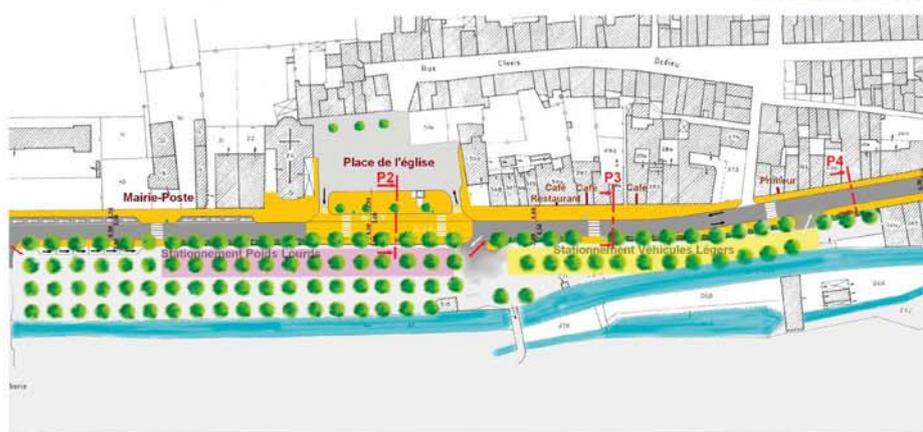


Nos missions de Conseil et d'information des collectivités

Le CAUE conseille les maîtres d'ouvrages publics qui en font la demande (communes, groupements de communes, pays, département). Il offre les compétences pluridisciplinaires de son équipe et apporte : son savoir-faire pour l'aménagement de l'espace, un accompagnement

- la restauration d'éléments de petit patrimoine,
- la réhabilitation de façades et l'aménagement de zones d'activités.

Aménagement de la traverse d'agglomération, commune de Castelnaud-Durban



professionnel ainsi qu'un point de vue extérieur. Le CAUE intervient en amont des projets de construction, de réhabilitation, d'aménagement en site rural ou urbain, en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre.

Les domaines d'intervention du CAUE

- création de logements sociaux, de bâtiments publics (mairie, école, maison médicale, maison de retraite, bibliothèque, ateliers communaux, halle, office du tourisme, médiathèque, musée, bâtiments patrimoniaux non protégés),
- l'aménagement de traverses d'agglomérations et d'espaces publics (places, espaces verts, parcs et jardins),
- cimetières,

Réalisé en amont du projet, le conseil est développé sous la forme d'une étude de faisabilité destinée à aider la collectivité dans ses choix et à préciser le cadre de sa commande. Il s'appuie sur une approche globale et une vision transversale du territoire communal. Il s'agit de relever et de mettre en évidence les particularités, atouts, caractéristiques architecturales, patrimoniales et paysagères du territoire et de les prendre en compte dans les projets de la commune.

Le CAUE alerte et informe également la collectivité sur les éléments à traiter dans le cadre de son programme : accessibilité, rénovation énergétique, protections diverses, aides financières...



Mirepoix : zone de Bellemayre

Documents d'urbanisme et extensions urbaines :

Urbanisme

Le CAUE est chargé par le conseil général de suivre les documents d'urbanisme en projet sur le département et de le représenter au titre des personnes publiques associées.

Ce dispositif nécessite un suivi des projets de P.L.U. auprès des communes et un travail de terrain en direct avec les élus et leur bureau d'études.

A ce titre, le CAUE conseille les communes quant à leur projet de P.L.U. : infrastructures et réseaux, en liaison avec les services du conseil général, prise en compte du guide « pour un urbanisme durable en Ariège ».

Il précise également les projets d'extension urbaine : adaptation au contexte local (tant au niveau paysager qu'architectural), articulation avec le bourg, circulation, liaisons douces et peut réaliser des études de faisabilité à décliner au travers des orientations d'aménagement et de programmation du PLU.

Interventions récentes :

- Création d'une extension urbaine à Bestiac,
- Aménagement de la zone à urbaniser de Bellemayre à Mirepoix.



Concours des villes et villages fleuris

Les communes labellisées au niveau national en Ariège :

Une évaluation du cadre de vie des communes

Ce concours est organisé par le Conseil général de l'Ariège. Il s'inscrit dans une démarche nationale et régionale. Il récompense les communes et les particuliers engagés dans une stratégie d'amélioration du cadre de vie.

L'ADT (Agence de Développement Touristique de l'Ariège) et le CAUE sont partenaires du Conseil Général pour l'organisation du concours.

A l'origine dédiée à la qualité esthétique du fleurissement, l'évaluation de la commune candidate a laissé progressivement la place à la manière d'aménager et de gérer les différents espaces publics dans un souci de valorisation de la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

C'est ainsi la stratégie municipale qui est évaluée au travers de six axes :

- Démarche de valorisation de la commune : stratégie d'aménagement et de gestion en fonction des sites,
- Animation et promotion de la démarche : actions vers la population, vers les touristes,

- Patrimoine végétal et fleurissement : arbres, arbustes, plantes grimpantes, pelouse, prairies, couvre-sols, fleurissement. Sont évalués : la diversité botanique, la pertinence des plantations en fonction des lieux, la qualité de l'entretien, la politique de renouvellement, la créativité, l'harmonie des compositions,
- La gestion environnementale et la qualité de l'espace public : actions en faveur de la biodiversité, des ressources naturelles (sol, eau, produits phytosanitaires, déchets verts, énergie), de la qualité des espaces publics (maîtrise de la publicité, effacement des réseaux, intégration du mobilier urbain, qualité de la voirie et des circulations, propreté),
- analyse par espace : entrée de communes, centre, quartiers d'habitation, parcs et jardins, abords d'établissements publics, cimetières, espaces sportifs, espaces naturels, infrastructures de déplacement,
- Pendant la visite du jury : présence d'un binôme élu et technicien, organisation de la visite, pertinence du circuit.

Le label national en Ariège

Le jury départemental après délibération établit le palmarès pour l'Ariège.

Il a la possibilité de présenter des communes au niveau régional qui délivre un label de portée nationale.

Ce label est décliné en différents niveaux :

- la commune de Pamiers est labellisée « trois fleurs »,
- celle d'Arnave « deux fleurs »,
- les communes d'Auzat, de Bénac, d'Ax-les-Thermes et de Varilhes « une fleur ».

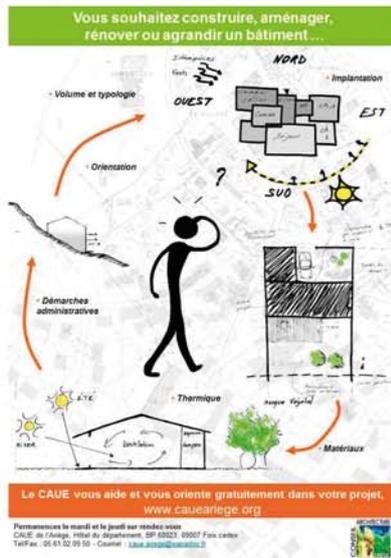
Le CAUE accompagne régulièrement les communes qui veulent s'engager dans cette démarche. Il les oriente dans une stratégie globale d'amélioration de la qualité de leurs espaces.

Commune de Bénac : Labellisée 1 Fleur





Nos missions de conseil aux particuliers

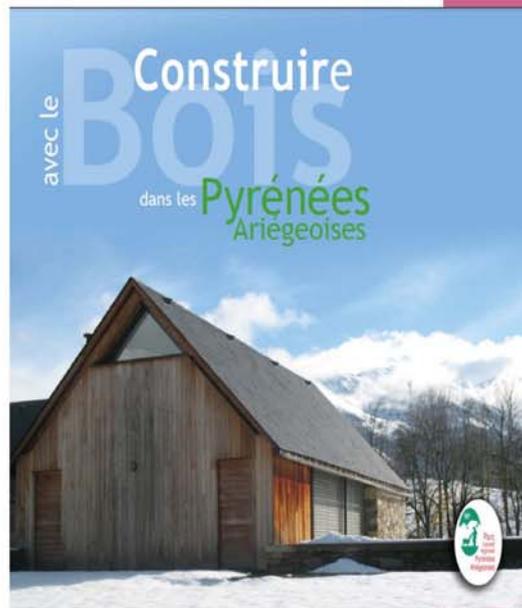


Les conseils portent le plus souvent sur des constructions d'habitations neuves (implantation sur la parcelle, respect de la réglementation locale, orientation, aspect architectural, distribution intérieure...) mais aussi sur des rénovations et restaurations (comportement du bâti ancien, respect du patrimoine architectural, rénovations énergétiques). Ils peuvent concerner également des bâtiments agricoles ou d'activités ainsi que des projets d'hébergements touristiques.

Le conseil aux particuliers poursuit un double objectif : il s'agit, d'une part, de rendre un service aux personnes qui se lancent dans une opération de construction ou de rénovation et d'autre part de préserver l'intérêt public (respect du patrimoine, gestion du cadre bâti).

Le service est assuré sous forme de permanences tenues les vendredis, toute la journée sur rendez-vous, au siège du CAUE à Foix.

Les conseils sont gratuits et interviennent le plus en amont possible de la demande d'autorisation de construire. Pour la plupart des pétitionnaires cette étape préalable est le moment de se poser les bonnes questions et de s'informer sur les réglementations. Ils peuvent également consulter utilement le site internet du CAUE.



Retrouvez les informations
du CAUE de l'Ariège sur
www.caueariego.org



« Construire avec le bois dans les Pyrénées Ariégeoises »

Publication

Le CAUE de l'Ariège et le PNR des Pyrénées Ariégeoises ont conçu ce document destiné aux particuliers et aux collectivités qui veulent s'engager dans un projet de construction en bois.

Considéré comme un matériau d'avenir, sain et écologique, le bois occupe, depuis une dizaine d'années, une place grandissante dans la construction où il peut apporter des réponses modernes et adaptées aux grands enjeux de la production de logements et de la protection de l'environnement.

Pour autant, construire avec le bois nécessite de composer avec des facteurs multiples et de répondre à de nombreuses questions. Certes les aspects techniques et financiers, avec le choix du système constructif, et écologiques, au travers de l'origine des bois et des modes de traitement, viennent immédiatement à l'esprit.

Toutefois, l'approche patrimoniale et architecturale ne devra pas être négligée tout comme la question, plus sociologique, concernant les motivations et l'intérêt de chacun pour la construction bois afin que celle-ci ne reste pas un phénomène de mode.

Pour contacter le CAUE : **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège**,
10 Rue Rhin et Danube - BP 60023 - 09001 Foix CEDEX

Tél : 05 34 09 78 30 - **Fax :** 05 61 02 09 50 - **Courriel :** caue.ariège@orange.fr - Site web : www.caueariego.org
Directeur de la publication : Bernard Piquemal, Président du CAUE - Conception - réalisation : CAUE de L'Ariège